

guerre ne fait que servir de prétexte à quelque autre dessein du Cabinet. Dans le premier cas, il faudrait croire que les armées de la ligne du Caucase ont souffert des pertes bien considérables puisqu'elles demanderaient de si grands renforts. Dans le second cas, la paix de l'Europe ne pourrait-elle pas se trouver plus ou moins prochainement menacée ? Quoi qu'il en soit, on est doublement frappé à Saint-Petersbourg de l'anticipation du recrutement et de son étendue, qui fera des brèches considérables dans la fortune territoriale de la noblesse des provinces qui en sont frappées. Jusqu'ici la proportion la plus élevée de la cote du recrutement était de cinq sur mille, et cette proportion déjà était difficile à supporter ; celle de cette année, qui vraisemblablement deviendra permanente, produira sur les propriétés des seigneurs et sur la jeune population mâle des villes et des campagnes les plus déplorables effets.

PRUSSE.

— On lit dans la *Gazette universelle de Prusse* du 20 mars, sous la rubrique de Dantziak :

« La diète provinciale a reçu plusieurs pétitions dans lesquelles on l'invite à solliciter du Roi une constitution d'états-généraux pour toute la monarchie. Ces pétitions ont été l'objet d'une discussion longue et approfondie. Plusieurs orateurs les ont combattues, en soutenant qu'il était inutile de rappeler au Roi un vœu qui s'était déjà généralement manifesté, et sur lequel il avait lui-même exprimé sa pensée d'une manière assez explicite ; d'autres ont au contraire, été d'avis que c'était pour la Diète un devoir de faire connaître le désir des populations et le mécontentement que leur cause l'inaccomplissement de certaines promesses. Il faut, ont-ils dit, déclarer à Sa Majesté que, pour rétablir l'accord entre le trône et la nation, le seul moyen serait de donner une constitution au pays. L'assemblée, adoptant ces dernières conclusions, a résolu, à une majorité de 62 voix contre 25, de transmettre au Roi les vœux des pétitionnaires, au moyen d'un mémoire, et d'y ajouter ce qui suit : « Le pays désire ardemment une constitution d'Etats-généraux, et il ne cessera de la solliciter que lorsqu'il l'aura obtenue. La Diète a déjà fait à Sa Majesté plusieurs communications dans ce sens, prenant toutefois en considération ce qui s'est passé pendant la session de 1843. La diète s'abstiendra de toute initiative de nature à empiéter sur la haute et sage appréciation de Sa Majesté, se bornant à se rendre l'interprète fidèle des vœux et des besoins des populations. La diète entretient le ferme espoir que Sa Majesté saura y satisfaire comme il convient. »

D'un autre côté, nous remarquons dans la *Gazette de Cologne* le paragraphe suivant : « Le Roi a, dit-on, le projet de donner une première extension à la constitution des Etats-généraux, en accordant au commerce et à l'industrie une représentation dans les Diètes provinciales. Sa Majesté aurait même chargé M. le comte d'Arnim, ministre de l'intérieur et de la police, de préparer un projet de loi *ad hoc*. »

— On écrit de Berlin à l'*Univers* le 22 mars :

« Le Roi de Prusse est de plus en plus flottant entre les influences contradictoires de MM. Bunsen et de Humboldt. Toutefois, la résolution de convoquer des Etats-généraux et de proclamer une constitution telle quelle, est définitivement prise ; peut-être sera-ce pour cette monarchie, livrée à un pêle-mêle d'idées et d'opinions si multiples et si opposées, le commencement de la fin. Ce qui peut sans doute surprendre, c'est de voir la noblesse en Silésie, dans la Lausace et la Prusse orientale, se mettre à la tête du parti démocratique. Toutefois, ce fait s'explique aisément, si l'on se rappelle que dans ces provinces la noblesse a vendu ses droits seigneuriaux ; n'ayant plus rien à perdre de ce côté, elle espère s'élever et grandir, portée par la vague révolutionnaire. »

AMÉRIQUE.

Mœurs de l'ouest. — La justice est si bien faite dans certaines portions du Missouri, dit l'*Abeille*, que les citoyens sont obligés de prendre eux-mêmes des mesures pour pourvoir à leur sûreté. Les associations de malfaiteurs ont amené la création d'une Association de Régulateurs, qui se chargent des fonctions de justiciers, et il en résulte des scènes effroyantes. Voici ce qu'on lit dans le *Reporter* de Saint-Louis du 27 du courant :

« Vendredi dernier, les Régulateurs, composés des plus respectables citoyens du comté de Lindoln, se rendirent à la maison d'un M. Turnbull, à environ huit milles du débarcadère de Bailly ; ils essayèrent d'y pénétrer, afin d'arrêter deux des fils de Turnbull, accusés de faire parti d'une bande de malfaiteurs qui commencent depuis six mois les plus grands désordres dans le comté. Ceux qui se trouvaient dans la maison résistèrent, il s'en suivit un combat général, pendant lequel un M. David fut tué par l'un des jeunes Turnbull ; il mourut au bout de quelques instans. Un M. Norris fut aussi frappé d'un coup de poignard à la tête, et l'on craint qu'il n'en revienne point ; une troisième personne, appartenant aussi aux Régulateurs, a été légèrement blessée. L'un des Turnbull a été blessé au col, l'autre à la cuisse, assez grièvement pour que leurs jours soient en danger. Ce sont des jeunes gens de seize à vingt ans. Les Régulateurs, dit-on, sont décidés à exterminer toute la famille. »

FELIX CHAULIN,
OU LES SUITESDE LA NEGLIGENCE DES PARENTS
DANS L'ÉDUCATION DE LEURS ENFANS.

Félix Chaulin était né en 1800, sur la paroisse de Saint-Gervais, à Paris ; son père était garçon tailleur et sa mère exerçait l'état

d'ouvrière modeste dans un fort magasin de la rue Saint-Antoine : envoyé en nourrice à la campagne, le lendemain de sa naissance, il n'en revint qu'au bout de deux ans, lorsqu'une petite sœur qui venait de lui naître, alla prendre sa place. Trop occupés de leurs plaisirs et de leur travail, ses parens ne prirent de lui, jusqu'à l'âge de huit ans, d'autres soins que celui de lui donner à boire et à manger, sans oublier toutefois de le fouetter quand il faisait trop de bruit, qu'il cassait quelque chose dans la chambre, ou qu'il avait abîmé ses affaires ; à cette époque, ils l'envoyèrent apprendre à lire et à écrire dans l'école qu'ils trouvèrent le meilleur marché ; à douze ans, il fit sa première communion, et dès le lendemain son père lui mettant une aiguille en main, lui apprit que son bon tems était passé et qu'il fallait maintenant qu'il travaillât, s'il voulait continuer à manger. Cette déclaration ne fit pas un grand plaisir au jeune Félix, qui eût beaucoup mieux aimé ne pas interrompre la vie joyeuse qu'il menait avec tous les petits polissons du quartier ; mais il savait déjà ce que pesait le bras de son père et il obéit sans répliquer.

Il passa ainsi, moitié en travaillant, moitié en libertinant, les six années qui suivirent ; pourvu qu'il rapportât exactement à la maison, à peu près ce qu'il devait gagner, ses parens ne lui faisaient aucun reproche : tout occupés qu'ils étaient du soin de pourvoir à leurs besoins et à leurs amusemens, ils ne songeaient pas à s'inquiéter de la conduite de leur fils, de ses mœurs, des habitudes qu'il contractait, des liaisons qu'il formait. Ces deux malheureux qui n'avaient pas reçu plus d'éducation qu'ils n'en donnaient à leurs enfans, croyaient n'être dans ce monde que pour boire, manger et se divertir autant qu'ils le pourraient, et pourvu que leur fils sût travailler de manière à s'assurer en tout tems moyens de boire et de manger, ils s'imaginaient avoir rempli envers lui toutes les obligations que leur imposait la nature ; ou plutôt, d'après la légèreté de leur conduite, nous serions tenté de croire que, même cette pensée toute simple ne leur vint jamais à l'esprit ; n'ayant pas de quoi nourrir leurs enfans à rien faire, ils les faisaient travailler, tout simplement afin de profiter du produit de leurs journées.

On conçoit aisément quels durent être les principes et les mœurs de Félix Chaulin et de sa sœur Maria, ainsi livrés à eux-mêmes, dans un âge où notre inexpérience a si grand besoin d'un guide qui nous apprenne à discerner le bien du mal, qui nous engage et nous exerce à pratiquer l'un et à fuir l'autre : il ne faut pas non plus être grand prophète pour prévoir quelles durent être les suites fâcheuses de cette coupable négligence de leurs parens. Les détails de l'histoire de Maria ne nous sont pas connus ; mais nous avons appris par un de ses compagnons ceux qui regardent le malheureux Félix, et nous avons cru qu'il serait utile de les consigner dans ce recueil, pour augmenter encore, dans l'âme des personnes qui le liront, tout le mépris et toute l'horreur dont nous aimons à les croire pénétrés pour l'impiété et le libertinage.

Les sentimens irréligieux qu'il avait entendu ses parens manifester à chaque instant, les plaisanteries qu'ils se permettaient sans cesse contre la religion et contre ses pratiques les plus respectables, l'avaient facilement persuadé qu'elle ne pouvait être que l'apanage des sots, ou, tout au plus, comme le disait monsieur son père, le garçon tailleur, bonne pour maintenir le peuple : des discours semblables qu'il avait ensuite entendu tenir dans les guinguettes et dans les cabarets où il passait régulièrement tous ses dimanches et ses lundis, l'avaient tellement fortifié dans cette opinion, que, s'il arrivait qu'on parlât devant lui d'un homme religieux, il ne pouvait s'empêcher de hausser les épaules de pitié, quand toutefois il ne lançait pas quelques gros blasphèmes ou quelques horribles imprécations, qu'il prenait sans doute pour des traits d'esprit ou pour des raisons démonstratives.

Avec d'aussi belles dispositions et ayant continuellement sous les yeux l'exemple de ses parens qui sacrifiaient tout à leurs plaisirs, Félix ne tarda pas à se persuader qu'il n'avait autre chose à faire sur la terre, que d'y passer sa vie le moins tristement qu'il le pourrait, et que le travail n'était une nécessité que parce qu'il donnait de l'argent avec lequel on s'amusa. Dès qu'il eut une fois découvert ce beau principe et qu'il commença à ne plus craindre les coups de son père, il voulut agir en conséquence : « Puisque mes parens m'entretennent, se dit-il, qu'ai-je besoin de me tuer à travailler et de perdre ainsi les plus belles années de ma vie ? ils voudraient bien gagner sur moi pour en avoir plus à dépenser pour leur compte, mais j'aime bien mieux le dépenser moi-même. » Se conduisant donc d'après cette réflexion, qu'il trouvait toute naturelle, il commença à prendre un peu plus de ce qu'il appelait du bon tems et à ne plus rendre ses comptes aussi exactement, ayant soin de se garnir le gousset, avant de rendre à ses parens le produit de sa semaine : ceux-ci ne trouvèrent